GRAND CONSEIL **P 2269-A**
de la République et canton de Genève

Date de dépôt : 10 novembre 2026

Rapport

de la commission des pétitions chargée d'étudier la pétition : Pacification de la rue des Etuves et du secteur St-Gervais

Rapport de Uzma Khamis Vannini (page 4)

ATAR ROTO PRESSE – 80 ex. – 11.26

Pétition
(2269-A)

Pacification de la rue des Etuves et du secteur St-Gervais

Considérant :

La **tension** permanente entre les multiples usager.ères de la rue des Etuves (piétons, cyclistes, motocyclistes, automobilistes, livraisons, terrasses, autres) ;

L'**insécurité** dans la rue des Etuves pour les écoliers, les enfants, les personnes à mobilité réduite, les poussettes, les personnes âgées (largeur du trottoir inadaptée) ;

La **persistance du trafic** de transit sur la place De-Grenus, générant insécurité, bruit et pollution, malgré les mesures prises par la Ville de Genève ;

La Loi sur la mobilité cohérente et équilibrée (LMCE) plébiscitée à plus de 67% le 5 juin 2016, qui vise à privilégier les mobilités douces et les transports publics dans l'hypercentre (art. 7) ;

Que l'accord signé en 2013 entre la Ville de Genève, l'Etat de Genève, et MANOR, garantissant trois entrées et trois sorties au parking MANOR, est obsolète et que, comme prévu à l'art. 4, si l'une des parties le souhaite, cet accord peut être rediscuté en tout temps.

Les signataires de cette pétition demandent :

La suppression du trafic individuel motorisé (TIM) dans la rue des Etuves ;

La création d'un axe cyclable « Jonction – rive droite du lac » cohérent, sûr et confortable ;

Le réaménagement de la rue des Etuves pour une cohabitation harmonieuse des usager.ères du domaine public (p. ex. réaménagement de façade à façade) ;

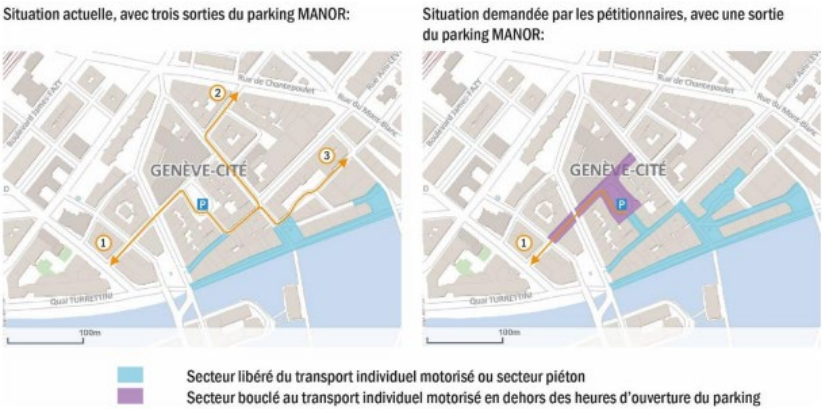
La piétonnisation du bas de la place De-Grenus, du bas de la rue Rousseau, et d'une partie de la rue Kléberg (voir plan) ;

La suppression effective du trafic transitant par la place De-Grenus ;

Un aménagement de la place et de la rue De-Grenus qui incite les véhicules à rouler au pas ;

Le bouclement du secteur De-Grenus (rue et place) au TIM en dehors des heures d'ouverture du parking MANOR ;

Que le chemin vers la rue du Temple par les rues De-Grenus et Claudine-Levet, soit l'unique sortie du parking MANOR (voir plan).



N.B. 614 signatures[1]
Collectif d'habitant.e.s de Saint-Gervais
M^me^ Laura Sanchez

1201 Genève

[1] Pour information, la pétition est en outre munie d'environ 261 signatures électroniques.

Rapport de Uzma Khamis Vannini

La commission des pétitions a examiné cette pétition sous la présidence de M. Jacques Jeannerat et de M^me^ Céline Bartolomucci lors des deux séances, les 22 juin et 17 août 2026. M^me^ Nadia Salama, secrétaire de commissions (SGGC), était présente lors des travaux sur ce sujet et M. Christophe Vuilleumier a rédigé les procès-verbaux de ces séances, la rapporteuse le remercie pour ses prises de notes excellentes.

Audition des pétitionnaires du 22 juin 2026 : M^me^ Léonore Dupanloup, M^me^ Julie Loiacono et M. Fiore Suter

M^me^ Léonore Dupanloup explique :

– la pétition a récolté 614 signatures sur papier ainsi que plus de 200 signatures électroniques ;
– le collectif d'habitants s'est créé, pour sa part, en 2021 et comporte une quarantaine de membres ;
– il est question d'un périmètre très réduit, actifs dans l'hypercentre, traversé par des vélos notamment ainsi que par des voitures ;
– ce trafic automobile engendre des complications alors que la rue des Etuves est très étroite et comporte un tronçon fermé aux voitures ;
– la situation est risquée plus particulièrement pour les personnes vulnérables ;
– les voitures roulent trop vite sur la place de Grenus, sans compter les bouchons et les stationnements sauvages ;
– ces derniers représentent en l'occurrence un gros enjeu avec des véhicules qui bloquent totalement le passage aux vélos ou aux poussettes ;
– de deux-roues qui se garent sur le tronçon fermé ou sur les trottoirs de la rue de Coutance.

Elle signale ensuite qu'une barrière a été posée en 2023 dans le prolongement de l'entrée et de la sortie du parking de Manor, mais elle déclare que cette barrière a créé de nombreuses tensions, certains tentant de contourner cette barrière qui est souvent abîmée lors de ces tentatives. Elle indique qu'à l'heure actuelle, cette barrière est constamment ouverte. Elle observe par ailleurs que, malgré les signalisations qui sont posées de part et d'autre du quartier, de nombreuses voitures circulent encore sans entrer dans le parking. Elle pense que les applications du type Google Map induisent en erreur de nombreuses personnes qui pénètrent dans ce quartier sans le vouloir. Elle

remarque qu'un comptage a en l'occurrence été réalisé et elle observe que durant 30 minutes il a été possible de décompter 117 véhicules sur la place, dont 23 se rendaient dans le parking, et 52 en direction de la rue des Etuves, plus 19 deux-roues motorisés. Elle observe que près de 80% de ces voitures relèvent donc du trafic de transit.

M. Suter déclare que :

– la pétition ne porte pas sur le parking qui est en droit de superficie jusqu'en 2054 ;
– l'idée est de sécuriser le quartier.

Il rappelle qu'un protocole d'accord a été signé entre Manor et le canton en 2013 relatif à la circulation dans ce quartier et aux sorties du parking. Il ajoute que la loi sur la mobilité est toutefois entrée en force trois ans plus tard, suivie de la stratégie climat de la Ville de Genève de 2022 ainsi que du plan directeur communal de 2025, et plus récemment de la feuille de route signée par la Ville et le canton. Or, il remarque que St-Gervais est en plein dans l'hypercentre.

Il déclare que la situation est dangereuse avec une superposition de différents types de mobilité. Il ajoute que le protocole d'accord n'est pas compatible avec la loi qui a été adoptée, un accord qui peut être remis en question par l'une ou l'autre des parties (art. 4 du protocole). Il indique alors que s'il n'y avait qu'une seule sortie à ce parking, la plupart des problèmes seraient résolus. Il mentionne que la Ville a en l'occurrence besoin du canton pour opérer ces modifications et apporter des aménagements. Il déclare que les véhicules sortent lentement du parking, au rythme de la barrière, et il estime que ne conserver qu'une seule sortie à ce parking ne pose pas de problème. Il ajoute que cette modification permettrait en outre d'améliorer la zone piétonne. Il remarque en outre que des bornes rétractables pourraient également être placées pour interdire les véhicules en dehors des heures d'ouverture de Manor. Il pense en outre qu'un aménagement destiné aux piétons permettrait de signaler aux automobilistes qu'ils entrent dans un périmètre sécurisé. Il remarque qu'un axe cyclable à destination des Pâquis ferait également sens, l'idée étant d'avoir une solution cohérente.

Le député S remarque que cette pétition fait sens. Il pense que la rue des Etuves relève de la Ville et il demande si cette dernière peut fermer cette rue aisément. Il imagine que les commerçants risquent de se manifester pour leurs livraisons et il se demande comment sortir de cette logique habitants *versus* commerçants. Il se demande si des solutions innovantes pourraient être envisagées.

M. Suter répond que l'association a des contacts étroits avec les services de M^{me} de Chastonay et il espère que la situation pourra s'améliorer avec cette

dernière. Il sait que plusieurs projets impliquent des enjeux importants, notamment le projet de Cornavin qui va entraîner de nombreuses modifications dans le périmètre de la gare. Et il déclare qu'il serait intéressant de connaître les conséquences sur St-Gervais.

Mme Dupanloup mentionne que les livraisons de Manor se font dans le parking. Elle ajoute que les livraisons pour les autres commerces sont autorisées sur le quai des Bergues en matinée. Elle imagine que les livraisons pour la banque HSBC pourraient également se faire par le quai.

M. Suter mentionne que l'on peut aussi imaginer des vélos électriques pour les livraisons des petits commerces.

Le député PLR demande si les commerces concernés soutiennent la pétition. Il se demande si les ingénieurs en mobilité ont confirmé le scénario qui est proposé ou si les problèmes ne seront que déplacés plus loin.

M. Suter répond que cette proposition de fermeture de la rue des Etuves émane du chef de l'AGCM, M. Nicolas Betty.

Mme Dupanloup ajoute qu'une seule sortie implique qu'il n'y aurait plus d'intérêt pour les voitures de transiter par ce quartier. Elle remarque que les pétitionnaires n'ont pas de contacts avec tous les commerces du quartier, mais elle mentionne que le trafic de transit ne leur apporte pas de clients. Elle pense par ailleurs que les établissements publics pourraient en outre ouvrir des terrasses.

Le député Ve déclare que ce quartier est historique et très intéressant, et il déclare qu'il est étonnant de constater les chiffres qui ont été articulés, soit 80% des véhicules qui ne rentrent pas dans le parking. Il se demande en fin de compte si le problème ne relève pas d'une question de police avant d'envisager des mesures plus lourdes. Il se demande si Manor ne pourrait pas renoncer à ces accès au parking pour améliorer son image commerciale.

M. Suter déclare ne pas avoir de réponse concrète concernant la police. Mais il imagine que cela nécessiterait une présence policière permanente.

Mme Loiacono remarque que des contrôles ont été opérés avant l'installation des barrières.

M. Suter mentionne que les pétitionnaires sont en contact avec Manor, mais il pense que ce commerce a intérêt à conserver les accès à son parking.

Le député PLR remarque que la pétition est bien documentée. Il se demande quels seraient les impacts de ces mesures sur Manor. Il rappelle que le parking de ce commerce est toujours plein. Il ajoute que Manor est le dernier grand magasin à Genève où l'on peut trouver de nombreux produits différents

et il pense qu'il est nécessaire de le protéger. Il demande si les entrées au parking sont touchées.

M. Suter répond par la négative, les trois entrées resteraient.

Mme Dupanloup mentionne que le but n'est pas de s'opposer à Manor ni à son parking. Elle précise que ce sont des secteurs voisins qu'il faut protéger. Elle observe apprécier les produits de Manor et elle mentionne que perdre ce commerce serait très dommageable.

Le député S remarque que les commerces ont finalement apprécié la piétonnisation du quai des Bergues. Il demande ce qu'il faut comprendre par « bouclement » hors des heures d'ouverture de Manor.

M. Suter mentionne que, lorsque le parking est fermé, les voitures ne pourraient plus passer.

Le député S demande si les véhicules se trouvant dans le parking pourraient tout de même sortir.

Mme Dupanloup mentionne que le parking n'est pas ouvert toute la nuit.

Le député S remarque que c'est la troisième sortie qui pose le plus de problèmes.

M. Suter répond que ce sont les sorties 2 et 3 qui posent des problèmes et qui passent toutes les deux par la rue des Etuves.

La députée du Centre demande si Manor a fait des propositions. Elle remarque qu'il est possible de tourner autour la place normalement.

Mme Dupanloup répond que c'est la raison pour laquelle une barrière a été posée.

La députée du Centre demande si une signalisation ne devrait pas être posée pour informer les gens.

M. Suter répond que cette question est à discrétion de la Ville de Genève.

Le député UDC se demande pourquoi la barrière n'est pas retirée.

M. Suter répond qu'elle sert de temps à autre.

Le député UDC signale qu'un gros camion ne peut pas passer par la rue des Etuves alors qu'il peut contourner la place, et il pense que cette barrière est destinée à cet usage.

M. Suter répond que les camions descendent en marche arrière dans le parking et il pense que la barrière doit être ouverte en effet.

Le président demande s'il y a des propositions d'audition.

Le député S remarque que la commission a 15 pétitions en attente et il pense que le Grand Conseil doit aux citoyens une certaine réactivité. Il se demande

s'il est possible de réduire le nombre d'auditions. Il mentionne que son groupe est en l'occurrence prêt à voter.

Le député PLR comprend les arguments du député S, mais il pense qu'il n'est pas possible d'éviter l'audition de Manor.

Son codéputé PLR partage cet avis en rappelant que la commission peut aussi siéger trois heures. Il rappelle que le process de la pétition est aussi important que son résultat.

Son second codéputé déclare que la commission est là pour être le relais entre des pétitionnaires et l'exécutif. Il mentionne qu'il voterait cette pétition immédiatement en la renvoyant au Conseil d'Etat et en rappelant que les règles ne sont pas appliquées. Il pense que le message de la pétition est clair.

Le président partage l'avis du député S. Il déclare ne pas être favorable à l'audition de Manor qui n'est pas remis en question par la pétition. Il pense que le problème est simple et il proposerait le renvoi de cette pétition au Conseil d'Etat.

Le député PLR rappelle que le compromis avec Manor est conséquent et il déclare que cette pétition remet en cause des éléments de ce compromis. Il pense dès lors qu'il est nécessaire de connaître les tenants et les aboutissants.

Le député S rappelle qu'il était question de fermer ce parking à l'époque, mais il déclare que ce n'est pas la demande de cette pétition. Il précise que ce sont les livraisons qui sont importantes pour Manor.

Le député rappelle que ce n'est pas la commission qui va diminuer le nombre de sorties de ce parking. Il remarque qu'il est ahurissant de constater à quel point les règles sont violées dans ce périmètre. Il observe que les pétitionnaires ont indiqué que la nouvelle législature en Ville de Genève a ouvert une fenêtre d'ouverture et il pense que le protocole de 2013 n'est pas respecté, raison pour laquelle il n'a pas de problème pour renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat.

Le député S remarque que la piétonnisation des rues entraîne une véritable amélioration de la qualité de vie et il pense qu'il est important de prendre ses responsabilités et d'agir dans l'intérêt des habitants.

La députée du Centre se demande quel est le rôle de la commission, si finalement ces questions sont simplement renvoyées à l'exécutif du canton ou de la Ville. Elle pense qu'il est juste d'entendre Manor avant de renvoyer cette pétition.

Le député Ve déclare que la rue des Etuves est en effet dangereuse et il estime que réduire le trafic va dans le bon sens. Il mentionne qu'en cas d'accident, les députés auraient une certaine responsabilité.

Le président passe au vote de l'audition de Manor :

Oui : 8 (3 PLR, 2 UDC, 1 LC, 2 MCG)
Non : 6 (3 S, 2 Ve, 1 LJS)
Abstentions : 1 (1 PLR)

Cette audition est acceptée.

Audition du 17 août 2026 de M. Valéry-Antoine Zeller, Store Director Area Genève – Manor SA, M. Laurent Sapin, Director Retail Food – Manor SA, et M. Camille Lachenal, département Projets et Constructions – Maus Frères SA

M. Lachenal explique :

– que le magasin Manor de Genève est le plus grand de Suisse ;
– que la question des accès est un sujet travaillé de longue date avec le canton, la Ville et les associations afin que le magasin reste accessible et que les impacts sur le quartier soient les plus faibles possibles ;
– que cette pétition remet en cause l'accord de 2013 avec le canton et la Ville de Genève ;
– que les voitures arrivaient alors depuis le quai des Bergues qui a depuis été fermé à la circulation ;
– que la solution devait satisfaire à l'enjeu des accès au magasin et à la circulation dans le quartier.

Il remarque toutefois que de nombreux automobilistes utilisaient ces rues comme voies de transit et il précise qu'il a été possible de supprimer ce trafic de transit après des discussions qui se sont déroulées entre 2018 et 2024.

M. Zeller remarque :

– que des mesures ont donc été renforcées dans le quartier avec des interdictions de passer, une limitation de la vitesse dans les rues adjacentes à la place de Grenus, un marquage au sol et une barrière automatique installée en 2022 ;
– que ces mesures ont été efficaces avec une diminution de 60% de la circulation ;
– que cette barrière ne permet pas de passer dans la rue des Etuves et contraint la personne à entrer dans le parking Manor ;
– que ce dernier a deux sorties, l'une sur les Etuves et l'autre par la rue de Coutance.

Il remarque que la pétition demande une sortie unique, ce qui congestionnerait la place de Grenus et le débouché sur la rue de Grenus, ce d'autant plus que la rue du Temple est également souvent congestionnée.

Il rappelle qu'il convient en outre d'attendre l'aménagement de la gare Cornavin dont le projet prévoit la fermeture des Terreaux-du-Temple. Il rappelle que le trafic sera dès lors reporté par James-Fazy et la Servette.

Il observe qu'une sortie unique ne permettra donc pas aux automobilistes d'aller à l'est ou au sud de la ville. Il constate donc que ce scénario est extrêmement problématique pour Manor.

M. Sapin indique :

– par ailleurs, qu'une analyse a été achevée fin juin 2026 sur les clients de Manor, au cours de l'année passée, sur la base de 180 000 clients ;
– que 89,4% d'entre eux proviennent de la région genevoise (31% centre-ville) ;
– que Manor emploie 700 collaborateurs et représente un impact économique fort ;
– que 10,6% des clients proviennent de la zone frontalière, soit des clients qui travaillent à proximité et qui se restaurent à midi chez Manor ;
– que 4% des clients utilisent le parking Manor, une clientèle à mobilité réduite ou des personnes âgées, et il déclare que supprimer le parking reviendrait à supprimer l'accès au magasin à toute une partie de la population.

Il rappelle alors que le numérique et les concurrents basés à l'étranger ne facilitent pas le commerce de détail au centre-ville, et il mentionne que réduire l'accès au magasin entraînera une baisse de son activité.

Il déclare encore que l'accessibilité des commerces en ville est très importante pour pouvoir concurrencer les centres commerciaux hors du centre et les achats transfrontaliers. Il estime en outre que ce trafic ne se réduira pas, mais congestionnera d'autant plus le centre-ville en se reportant sur d'autres rues.

Questions et discussions

Le député S *demande si songer à une alternative pour cette part de personne (4%) serait pertinent, en offrant par exemple le taxi ou en recourant à des livraisons. Il mentionne qu'un choix de ce type favoriserait l'image de Manor.*

M. Lachenal répond que les grands magasins ont été construits avec le monde de la voiture, voiture dont l'usage se réduit. Il ajoute que ce 4% est faible mais essentiel. Il ajoute que l'enjeu ne relève pas de la livraison au vu des volumes de marchandises qui sont achetées, et il déclare que les clients qui viennent en voiture le font sous la contrainte. Il observe par ailleurs qu'en plus des familles ou des personnes âgées, la problématique relève aussi de l'accès aux transports publics dont certains clients ne bénéficient pas non plus.

M. Zeller signale que le parking a subi une perte de 11% avec l'établissement de la barrière, et une diminution des camions de –15%, depuis ces deux dernières années, grâce à une diminution des stocks ainsi qu'à la réorganisation de la logistique (nouveau plan de livraison).

M. Lachenal rappelle que les commerces sont dans des situations compliquées avec des marges qui diminuent de plus en plus et, a contrario, des contraintes qui augmentent. Et il remarque qu'in fine, la seule solution relèverait d'une diminution du personnel.

M. Zeller ajoute que les propriétaires croient en Genève et procèdent à des investissements extrêmement importants. Il rappelle que le concept de Manor est atypique, notamment pour la nourriture, et il mentionne que de nombreux clients viennent en voiture pour pouvoir transporter leurs achats.

Son codéputé S *demande si la remise en question de l'accord signifie que les habitants se sentent lésés par rapport à l'accord qui a été passé en 2018. Il se demande par ailleurs si le parking est ouvert la nuit et le dimanche.*

M. Zeller répond par la négative et mentionne que la barrière est en place à ces moments. Il ajoute qu'il y a des contrôles de police qui ont été effectués et il remarque que c'est la Fondation des parkings qui gère cette barrière la nuit et en dehors des heures d'ouverture du parking.

M. Lachenal souligne que c'est la Fondation des parkings qui gère cette barrière.

Le député S demande si les demandes des pétitionnaires sont farfelues ou s'il y a encore une marge d'évolution.

M. Lachenal pense qu'il faudrait que la barrière fonctionne constamment et que des contrôles soient réalisés régulièrement. Il ajoute que la limitation de vitesse devrait être respectée.

Le député PLR *remarque que Manor a donc fait tout ce qui était possible. Il observe ensuite que de nombreuses personnes estiment que les parkings ne servent plus à rien pour les commerces et il demande quel serait l'impact de ces 4% en termes de chiffre d'affaires.*

M. Sapin répond que Manor Genève se veut populaire et ouvert à tous avec une clientèle très différente de celle de Manor-Chavanne, par exemple. Il mentionne que le parking est nécessaire pour les achats d'importance, même si la plupart des gens achètent 2,3 articles, en moyenne, par visite au supermarché.

M. Lachenal pense que l'impact en chiffre d'affaires est supérieur à celui de 4%, ce qui représente des montants importants. Il répète que l'ancrage genevois est une réalité en raison de l'histoire de la famille du propriétaire.

La députée Ve *demande si Manor pourrait donc perdre la rentabilité du parking en plus de ces 4%.*

M. Lachenal répond que le parking n'est pas rentable.

La députée Ve *demande si cette mesure aurait un impact sur le personnel.*

M. Zeller acquiesce.

La députée Ve *demande si la Fondation des parkings répond aux appels de Manor.*

M. Zeller répond que la fondation répond la nuit, en dehors des heures d'ouverture du parking. Il ajoute que, lorsqu'il y a des encombrements importants sur Chantepoulet, la fondation ou la police demandent à Manor de lever la barrière.

La députée Ve remarque que c'est donc la fondation qui gère la barrière la nuit ainsi que le dimanche.

M. Zeller acquiesce.

M. Sapin observe que certaines personnes ont essayé de forcer la barrière.

La député PLR rappelle que Manor, anciennement la Placette, représente une identité à Genève avec des marques emblématiques. Elle constate que les personnes qui viennent en voiture achètent plus que les personnes qui viennent à pied et elle demande s'il est possible d'avoir une idée du chiffre d'affaires de cette clientèle.

M. Zeller répond par la négative.

La députée PLR *demande comment estimer si parmi ces 4% il y a des personnes âgées.*

M. Sapin répond que c'est la carte de fidélité Manor qui permet de mieux comprendre la nature des achats de leurs clients.

M. Zeller mentionne que Manor Genève a plus de visiteurs que la tour Eiffel, mais que seuls 30% des visiteurs sont en fin de compte des acheteurs. Mais il déclare que plus de 200 000 entrées ont été perdues l'année passée pour d'autres raisons.

M. Lachenal précise que Manor Genève est une grosse machine, mais qui reste fragile.

Le député MCG *demande de combien de véhicules il est question à l'égard de ces 4%.*

M. Sapin répond qu'il est question de 1200 véhicules par jour pour 300 places de parking.

Sur proposition de l'audition de la Ville de Genève, la commission a voté ainsi :

Oui : 4 (2 S, 2 Ve)
Non : 10 (1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Abstentions : –

La demande d'audition est refusée.

La députée Ve remarque que tout est mis en place pour éviter le trafic et elle mentionne que son groupe propose le dépôt sur le bureau de cette pétition.

Le député MCG mentionne que son groupe est en faveur du dépôt.

La députée centre signale être également en faveur du dépôt.

Le député PLR rappelle qu'un accord a été passé et il mentionne que son groupe suit cette proposition.

Le député S regrette que cette audition de la Ville de Genève soit refusée. Il ajoute que son groupe votera donc l'abstention.

La présidente passe au vote du dépôt sur le bureau du Grand Conseil de la P 2269 :

Oui : 12 (2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)
Non : –
Abstentions : 2 (2 S)

Le dépôt de la P 2269 sur le bureau du Grand Conseil est accepté.